



## **Versant Nord : reboisement et accessibilité**

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Déposé à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la  
consultation sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal  
Le 16 avril 2008**

Rédaction :

Yves Cloutier, attaché aux affaires universitaires

Révision :

André Fiorilli, correcteur

Vincent Ranger, coordonnateur aux affaires universitaires

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Les conclusions de cet avis sont inspirées du mémoire *Pour que l'étudiant soit au centre de la reconfiguration du campus*.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265

Montréal (Québec)

H3T 1N8

Téléphone : 514 343-5947

Télécopieur : 514 343-7690

Site Web : <http://www.faecum.qc.ca>

Courriel : [info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par le truchement de 80 associations étudiantes, les 33 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts des étudiants dans les sphères académique et sociale. Elle vise aussi, par le biais de ses services et différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage des étudiants à l'Université de Montréal.

La promulgation du statut d'arrondissement historique et naturel du mont Royal a marqué le début d'une nouvelle ère dans la protection de ce véritable joyau, serti au cœur même de notre cité. Le projet de plan de protection du mont Royal, par ses mesures visant les milieux naturels, les milieux construits et aménagés ainsi que les paysages et les vues, s'inscrit comme une étape décisive vers la mise en place d'une approche intégrée de gestion durable de cette formidable ressource à l'usage de la collectivité montréalaise. En tant que composante majeure de la plus grande communauté universitaire du Québec, représentant les intérêts de 33 000 étudiants usagers de la montagne, dont 2 500 résidents, la FAÉCUM se réjouit de participer au vaste consensus que l'on s'affaire à réaliser à ce sujet.

La FAÉCUM souscrit aux grands principes qui ont guidé les travaux de la Table de concertation du mont Royal et la rédaction du projet actuellement étudié :

#### **Assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal**

Les enjeux et préoccupations soulevés à l'égard de la protection et de la mise en valeur de la montagne et les interventions qui s'y sont réalisées au fil des ans font clairement ressortir l'importance de prioriser sa protection, en raffinant les mesures permettant d'en protéger les éléments d'intérêt et en actualisant la vision relative à ses patrimoines, notamment par l'intégration de la notion de paysage et la reconnaissance de son identification comme écoterritoire et en tant qu'arrondissement historique et naturel.

#### **Rendre la montagne accessible et accueillante**

L'amélioration des liens entre la ville et la montagne était au cœur des préoccupations énoncées au Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992. La requalification des accès à la montagne et des voies la ceinturant doit être poursuivie afin de mettre en place des parcours conviviaux, sécuritaires et invitants. Par ailleurs, la qualité des services offerts dans le parc du Mont-Royal doit être accrue afin de permettre à ses clientèles de profiter pleinement de ses attraits<sup>1</sup>.

### **1. Densification et naturalisation du campus**

Nous croyons pertinent d'évoquer le débat qui a cours à l'Université de Montréal sur la question de la densification du campus. Loin de nous l'idée de remettre en question ce principe important

---

<sup>1</sup> Projet de plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, Bureau du Mont-Royal, Ville de Montréal, 2008, page 5.

de l'urbanisme moderne, mais il importe de l'analyser dans le contexte et dans le voisinage où se trouve notre établissement.

Dans la situation actuelle, toute densification du site de la montagne s'opposerait aux valeurs citoyennes dont nous souhaitons que l'Université de Montréal se dote. Que ce soit par l'expropriation de résidents de l'arrondissement Outremont, scénario évoqué par certains acteurs de la communauté universitaire, ou par la diminution des espaces verts sur la montagne, la densification du campus actuel nous obligerait à prendre parti en faveur du développement de l'Université de Montréal au détriment de l'intérêt de la société en général et de la population montréalaise en particulier. Ce positionnement se révèle inconséquent avec la mission d'un établissement de recherche et d'enseignement supérieur.

Nous croyons que la Ville de Montréal doit se pencher plus particulièrement sur le cas du site « Lassonde 2 ». Ce terrain est l'espace adjacent aux actuels pavillons Pierre-Lassonde et Claudette-McKay-Lassonde de l'École polytechnique. Dans le plan directeur des espaces de l'Université de Montréal publié en 1995<sup>2</sup>, ce site était dévolu à la construction d'un pavillon aussi imposant que les deux susmentionnés. Toutefois, dans le document que l'Université de Montréal a rendu public en novembre dernier sur son futur plan directeur des espaces<sup>3</sup>, elle ne prévoit pas utiliser cet espace pour un futur développement immobilier. La FAÉCUM croit que si l'Université juge ne pas avoir besoin du terrain « Lassonde 2 » durant les vingt-cinq prochaines années, le terrain actuel doit être aménagé pour rendre cette avenue intéressante. Ne construire aucun bâtiment sans réaménager le terrain ne trouve écho dans aucun des raisonnements des participants à ce débat. Plusieurs projets seraient envisageables sur cet emplacement. Dans l'optique où le terrain serait reboisé, l'Université pourrait aménager un intéressant sentier de promenade du boisé Édouard-Montpetit se trouvant le long du boulevard du même nom jusqu'au sommet Outremont. Une revalorisation de l'ensemble de ce secteur permettrait à l'Université de faire mieux profiter la communauté universitaire et la population des avantages du site incomparable sur lequel notre établissement est installé.

---

<sup>2</sup> Université de Montréal, *Plan directeur. Édition 1995* (décembre 1995).

<sup>3</sup> Université de Montréal, *Plan directeur des espaces. Phase B : Exploration et hypothèses*.

En outre, tel qu'exposé dans le rapport de recherche du professeur Yves Beaudoin<sup>4</sup>, le problème des îlots de chaleur<sup>5</sup> sur le mont Royal se manifeste concrètement dans ce secteur en particulier. Une dégradation du couvert forestier, observable entre 1985 et 2005<sup>6</sup>, contribue sans doute au phénomène; auquel cas, il est facile d'y porter remède au moyen d'une végétalisation appropriée. Cette entreprise profiterait également aux plantes menacées et vulnérables déjà répertoriées à proximité, telles que l'*allium tricoccum*, le *carex backii*, le *carex hitchcockiana*, le *carex sparganioides* et le *staphylea trifolia*.<sup>7</sup>

Une végétalisation du site « Lasonde 2 » concourrait enfin à la préservation de l'avifaune du mont Royal. Au sujet de l'habitat disponible, voici un extrait de l'*Inventaire de l'avifaune forestière de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal* :

L'étroitesse des peuplements forestiers et la faible superficie des massifs limitent carrément les possibilités de nidification pour les espèces d'intérieur de forêt. Même en reboisant le stationnement qui charcute la chênaie rouge, celle-ci atteindrait à peine la largeur de 200 m recommandée pour espérer conserver des espèces d'oiseaux d'intérieur de forêt. La fermeture du stationnement augmenterait toutefois l'attrait du bois de l'Université de Montréal pour les espèces en migration<sup>8</sup>.

En conséquence, la FAÉCUM souhaite que la Ville de Montréal travaille à un partenariat avec l'Université de Montréal pour procéder à un important projet de reboisement du terrain adjacent aux pavillons Pierre-Lasonde et Claudette-Mackay-Lasonde.

## 2. Accès à la montagne

Du fait de son développement historique et du voisinage de cette autre grande institution montagnarde qu'est le cimetière Côte-des-Neiges, l'Université de Montréal fait littéralement dos à

---

<sup>4</sup> Document sans titre sur les îlots de chaleur, Yves Beaudoin, Office de consultation publique de Montréal, mars 2008.

<sup>5</sup> « Les îlots de chaleurs se définissent comme des zones urbanisées, caractérisées par des températures estivales plus élevées que l'environnement immédiat avec des différences qui varient, selon les auteurs, de 5 à 10°. », in Beaudoin, *op.cit.*, page 3.

<sup>6</sup> Beaudoin, *idem*, page annexe.

<sup>7</sup> État de la situation sur les bois de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, Claude Thiffault, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal, 2005.

<sup>8</sup> Inventaire de l'avifaune forestière de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, GREBE, Direction des sports, des parcs et des espaces verts, Ville de Montréal, 2005, page 34.

la montagne, au point de former une véritable barrière entre celle-ci et la cité. Conséquemment, la FAÉCUM partage les constats énoncés dans le Projet de plan :

« [...] l'absence de cheminement privilégié entre les stations de métro et la montagne, surtout depuis les deux stations de métro du versant nord; le peu d'accès en provenance du quartier Côte-des-Neiges; la déficience générale de la signalisation indiquant les parcours vers les parcs de la montagne et ses divers lieux d'intérêt, ainsi qu'entre ces lieux, comme par exemple, l'absence d'une signalisation permettant de clairement diriger les piétons à partir des avenues Vincent-d'Indy et Peel (d'où l'on voit pourtant bien la montagne). Des parcours existants et praticables ne sont connus que de quelques initiés<sup>9</sup>. »

L'axe d'entrée conduisant au sommet Outremont, prolongeant l'avenue Vincent-d'Indy malgré un escarpement substantiel, semble donc tout indiqué pour créer une brèche dans ce véritable bouclage du versant nord de la montagne, et ce, d'autant plus dans le contexte de la réalisation du chemin de ceinture du mont Royal.

À ce sujet, la FAÉCUM salue l'éventuelle création de cette artère, qui ne manquera pas de faciliter l'accès à notre montagne par la population montréalaise. L'inclusion d'une piste cyclable, reliée au réseau métropolitain, est particulièrement bienvenue dans un quartier aussi pauvrement desservi en la matière. Toutefois, cette louable initiative ne saurait être aussi efficace que souhaité, si elle n'est pas faite en collaboration avec l'Université de Montréal dans la conception d'un projet plus large d'accès au campus par des modes de déplacement actifs. Bien que cette voie cyclable ait une fonction récréotouristique plus qu'utilitaire, la Ville ne doit pas rater l'occasion d'inciter l'Université à mettre en branle le projet plus large auquel elle fait allusion sur plusieurs tribunes depuis quelques années : celui de revoir l'aménagement paysager sur l'ensemble du campus en donnant davantage de place aux espaces verts et aux voies piétonnes et cyclables. Il est évident que les nombreux problèmes de circulation piétonnière ou cyclable que connaît l'Université de Montréal ne pourront trouver de solution miracle dans la construction du chemin de ceinture, mais une approche intégrée des transports sur le campus permettrait sans doute quelques avancées en la matière.

---

<sup>9</sup> Projet de plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, *op. cit.*, page 57.

### 3. Conclusion

La Fédération, à l'instar de la population montréalaise, a suivi avec grand intérêt les travaux de la Table concertation du mont Royal. Les attentes, tant en termes de renforcement des régimes de protection que d'amélioration de l'accessibilité, sont conséquemment élevées. Le projet tel que soumis actuellement à la consultation est, quoique perfectible, globalement satisfaisant. La Fédération est donc d'avis que le projet de plan de protection est de nature à assurer la pérennité du statut d'arrondissement historique et naturel du mont Royal, tout en bonifiant l'accessibilité au profit de la population.

Certaines réserves doivent toutefois être exprimées. Hormis la consultation virtuelle qui a cours en ce moment, les décisions structurantes entourant les enjeux relatifs au mont Royal ont été le fait des grandes institutions de la montagne, aux volontés et aux besoins nécessairement égocentriques. Le projet de revitalisation de l'ensemble du secteur entre le boisé Édouard-Montpetit et le sommet Outremont n'est certainement pas très attirant pour les acteurs institutionnels. Il permettrait toutefois de redonner accès plus aisément au mont Royal à la communauté universitaire et à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

De même, le nécessaire projet de chemin de ceinture de la montagne semble se développer indépendamment des autres projets de pistes cyclables du secteur, notamment celle devant longer le boulevard Édouard-Montpetit. Curieusement, aucun lien n'est envisagé entre ces deux artères, le campus de l'Université de Montréal continuant de s'ériger en *no man's land* entre la collectivité et la montagne.

La Fédération, qui représente 33 000 usagers quotidiens de la montagne et 2 500 habitants permanents de l'arrondissement naturel et historique, n'entend plus abandonner à des institutions les décisions ayant des répercussions directes dans la vie quotidienne de ses membres. Les différentes instances politiques de la municipalité, ville centre et arrondissements, seront donc de plus en plus les objets de notre minutieuse attention dans le dossier du mont Royal.